

**Canada
Province de Québec
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

2017/08/15

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue **le 15 aout à 16 h 00** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M^{me} Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Camille Deschamps
M. Michel Taillefer
M. Réjean Dumouchel
M. Mario Archambault

M. Sébastien Frappier, conseiller, est absent.

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par la présidente.

2017-08-15-222

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Dumouchel
- Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 329-2017 SUR LE PLAN D'URBANISME, DU RÈGLEMENT NUMÉRO 330-2017 DE ZONAGE ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 331-2017 DE LOTISSEMENT

Les membres du conseil déclarent qu'ils mettent fin au processus actuel de révision quinquennale du plan d'urbanisme et de remplacement de divers règlements. Ce processus de modification réglementaire pourra être entrepris ultérieurement par l'adoption de nouveaux règlements en suivant la procédure prévue par la loi.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 332-2017

Les membres du conseil déclarent qu'ils mettent fin au processus actuel de révision quinquennale du plan d'urbanisme et de remplacement de divers règlements. Ce processus de modification réglementaire pourra être entrepris ultérieurement par l'adoption de nouveaux règlements en suivant la procédure prévue par la loi.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 333-2017

Les membres du conseil déclarent qu'ils mettent fin au processus actuel de révision quinquennale du plan d'urbanisme et de remplacement de divers règlements. Ce processus de modification réglementaire pourra être entrepris ultérieurement par l'adoption de nouveaux règlements en suivant la procédure prévue par la loi.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT
D'ENSEMBLE NUMÉRO 334-2017**

Les membres du conseil déclarent qu'ils mettent fin au processus actuel de révision quinquennale du plan d'urbanisme et de remplacement de divers règlements. Ce processus de modification réglementaire pourra être entrepris ultérieurement par l'adoption de nouveaux règlements en suivant la procédure prévue par la loi.

2017-08-15-223

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – SERVICE DE DÉNEIGEMENT AVEC OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire se prévaloir d'un service de déneigement par tracteurs avec opérateur pour la saison 2017 ;

VU l'article 936 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que le conseil municipal autorise l'administration de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le service de déneigement par tracteurs avec opérateur pour la saison 2017.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite les citoyens à poser les questions.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance. Il est 17 h 02.

(original signé)

Caroline Huot
Mairesse

(original signé)

Maxime Boissonneault
Directeur général et secrétaire-
trésorier